

chef relève directement du sous-ministre qui reste l'autorité technique suprême du ministère. Chaque service est divisé en sections chargées de disposer des problèmes de moindre importance. Le Ministère de l'Agriculture a aussi plusieurs autres activités telles que la Commission du Crédit agricole de Québec, le concours du mérite agricole, l'école provinciale d'industrie laitière, les cours d'art manuel, etc. Il y a donc pour chaque domaine de l'activité agricole un service administratif correspondant où les personnes intéressées peuvent obtenir des renseignements adéquats.

Ontario.—Le Ministère de l'Agriculture de l'Ontario comporte les branches suivantes: statistiques et publications, sociétés d'agriculture et horticulture, bétail, cercles de femmes, industrie laitière, fruits, représentants agricoles, récoltes, semences et mauvaises herbes; coopération et marchés, y compris l'administration de la loi relative aux coopératives de crédit et la régie du lait. Le Ministère a la direction du Collège Agricole d'Ontario, du Collège Vétérinaire d'Ontario, de l'école d'agriculture de Kemptville, des fermes expérimentales de Guelph, Ridgeway et Vineland, et des fermes de démonstration de New-Liskeard et de Hearst.

Manitoba.—Le Ministère de l'Agriculture du Manitoba comprend les branches suivantes: extension agricole, industrie laitière, élevage, publications, Bureau d'ajustement des créances, Régistrateur des Associations coopératives et Office de la pathologie animale.

La Branche d'Extension de l'agriculture aide à la production des grandes cultures, à l'horticulture, à l'apiculture, à l'aviculture, à l'enrayement des ravages par les insectes, aux associations de travail des garçons et filles et à divers projets d'établissement. Elle dirige également le travail des représentants agricoles ruraux et surveille celui des sociétés agricoles et horticoles et des cercles féminins. La Branche de l'Industrie Laitière classe la crème apportée aux crémeries, surveille les activités des crémeries et des fromageries et aide en général à l'industrie laitière. La Branche du Bétail approuve les étalons et conduit divers projets en vue d'encourager la production de meilleurs types d'animaux. La Branche des Publications publie et distribue de la littérature agricole et est préposée aux statistiques agricoles. Le Bureau d'ajustement des créances, opérant en vertu d'une législation provinciale, cherche à éviter l'insolvabilité inutile chez les fermiers. Les fonctions des autres services sont indiquées par leurs titres.

Saskatchewan.—Le Ministère de l'Agriculture comprend diverses branches dont les fonctions sont les suivantes: la Branche du Bétail s'occupe de l'examen et de l'inscription des étalons, sauvegarde la santé du bétail, facilite l'achat et la vente de bêtes à cornes, moutons et porcs aux fermiers dans les régions de reproducteurs de race, organise des expositions de bétail et enregistre les marques de bétail; elle maintient des services de sélection des volailles et de classement des dindons, et administre un système d'incubation approuvée. La Branche des Grandes Cultures favorise les bonnes méthodes de culture et du travail du sol, encourage l'utilisation de graine de bonne qualité et en distribue en vertu d'un système d'échange, et fournit les moyens de supprimer les insectes et les mauvaises herbes. La Branche de l'Industrie Laitière accorde les permis aux exploitants de crémérie, aux classificateurs et analystes de crème, cautionne les crémeries et encourage l'amélioration du troupeau par les épreuves auxquelles elle soumet les vaches laitières. La Branche des Statistiques, de concert avec le Bureau Fédéral de la Statistique, dirige un service de renseignements sur les cultures et collige des données sur les cultures et le bétail. La Branche de la Coopération et des Marchés administre la législation relative aux organisations coopératives, y compris les coopératives de crédit, encourage les acti-